



Pause méridienne : changement lieu de travail

Par **emma97**, le **21/10/2010** à **14:57**

Bonjour,

Mon contrat de travail précise un établissement de travail (A), avec une adresse précise, et on me demande d'aller travailler trois fois dans la semaine dans un établissement rattaché (B), dans la même commune à 4 km, sans transports en commun pour faire le trajet entre les deux.

Suis-je obligée d'aller travailler dans l'établissement B dans la mesure où ce n'est pas précisé dans le contrat de travail ?

Il y a 1 journée où je ne travaille que dans l'établissement B et une journée où je dois changer à midi.

Dans la mesure où j'accepte d'aller dans l'établissement B, lorsque je travaille le matin dans l'établissement A, j'ai une pause de 1h30, puis je dois travailler l'après-midi dans l'établissement B, le temps de trajet est-il pris sur mon temps de pause ? L'employeur doit-il se charger d'organiser mon transport ou peut-il m'obliger à utiliser ma voiture personnelle ?

Les deux demi-journées sont-elles considérées comme deux temps de travail distincts et l'employeur peut-il estimer que je dois me rendre à chaque début de demi-journée sur mon lieu de travail par mes propres moyens ? ou la journée de travail, comportant une pause est-elle considérée comme un temps de service unique pendant lequel l'employeur est responsable du salarié ?